

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

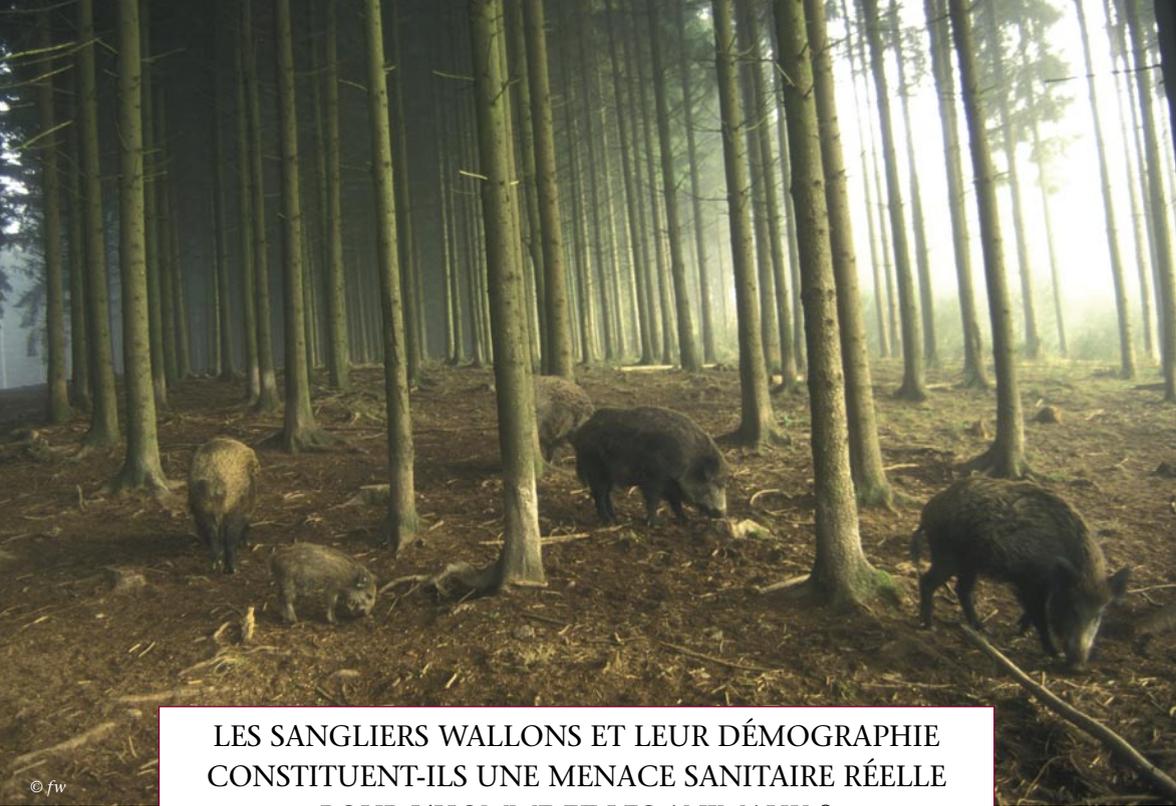
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



LES SANGLIERS WALLONS ET LEUR DÉMOGRAPHIE CONSTITUENT-ILS UNE MENACE SANITAIRE RÉELLE POUR L'HOMME ET LES ANIMAUX ?

GUY CZAPLICKI – JACQUES DUFÉY

Les effectifs de sangliers explosent en Région wallonne et, avec eux, naissent de nombreuses questions concernant les risques sanitaires encourus par la faune sauvage, mais aussi par les animaux de compagnie ou de rente, ou encore les populations humaines. Le présent article dresse un portrait non exhaustif de la surveillance sanitaire wallonne et de trois maladies du sanglier, parmi les plus significatives.

Le sanglier, jadis pourchassé, est devenu un gibier noble et emblématique qui prospère activement dans nos forêts wallonnes, de plus en plus souvent aux abords immédiats de nos communautés humaines. Il suscite par conséquent l'intérêt des gestionnaires de chasse mais aussi du consommateur et par conséquent de toute la filière commerciale entre ces deux pôles.

L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE

Le recensement des populations de sangliers est un art très difficile, basé sur les tableaux de chasse enregistrés, mais rendu très approximatif par les mœurs nocturnes et discrètes de cet animal. Les rapports annuels successifs de la Division de la Nature et des Forêts témoignent ce-

pendant d'un accroissement spectaculaire des populations depuis deux décennies. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Région wallonne puisqu'il est signalé dans tous les pays voisins de la Belgique dont la France.

Les causes possibles de cette explosion démographique sont à la fois indirectes et directes. Parmi les premières, on note des causes climatiques, météorologiques ou de gestion de la nature qui favorisent la quiétude de l'habitat ou les conditions de survie des sangliers ; on note également des causes alimentaires naturelles ou agricoles mettant à la disposition des animaux une nourriture aussi variée qu'abondante. Les causes directes relèvent, quant à elles, des pratiques cynégétiques conduisant à la raréfaction du petit gibier et au dé-

veloppement sélectif des populations de sangliers.

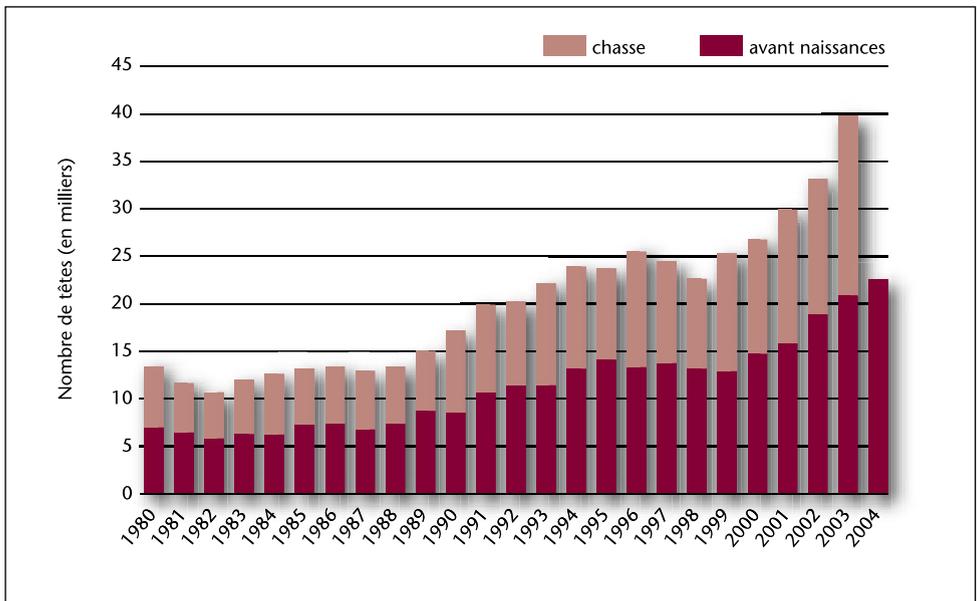
Ces diverses causes ont globalement pour effet sur les animaux :

- d'améliorer leur état d'embonpoint et de résistance aux conditions hivernales ;
- d'accélérer leur croissance et leur maturité sexuelle ;
- d'augmenter notablement leur fertilité et leur fécondité se traduisant par une prolificité remarquable.

LE SANGLIER VOYAGE RAREMENT SEUL...

L'augmentation de densité des populations conduit les sangliers à rechercher de

Figure 1 – Estimation globale des populations de sangliers en Région wallonne depuis 1980 (d'après les données fournies par la DNF)².



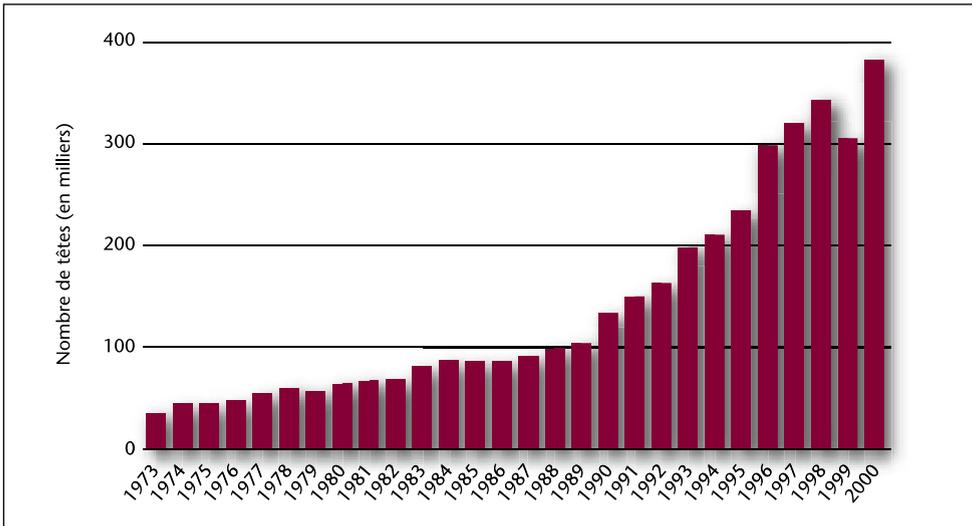


Figure 2 – Évolution du tableau de chasse annuel national du sanglier en France (source : ONCFS/FDC, Réseau des correspondants « cervidés-sanglier »)¹.

nouveaux territoires et, par conséquent, à y colporter tout ce dont ils sont porteurs. Car, au-delà des agents pathogènes nuisibles pour leur propre santé, ce sont nombre de pathogènes transmissibles aux humains et auxquels ils sont eux-mêmes très peu voire pas du tout sensibles que les sangliers peuvent ainsi acquérir, porter et véhiculer pendant de longues périodes et sur de longues distances... Selon le cas, ces pathogènes peuvent avoir une incidence économique très importante sur la santé des animaux de rente et sur leur commercialisation, mais aussi sur la santé publique, via simple contact ou par ingestion.

Dans le domaine de la santé animale, on rencontre deux types d'infections. D'une part, les maladies réglementées qui peuvent avoir un impact sur le commerce et les exportations de porcs : la peste porcine classique, la maladie d'Aujeszky, la brucellose ou la tuberculose, par exemple, sont en effet des maladies soumises à une



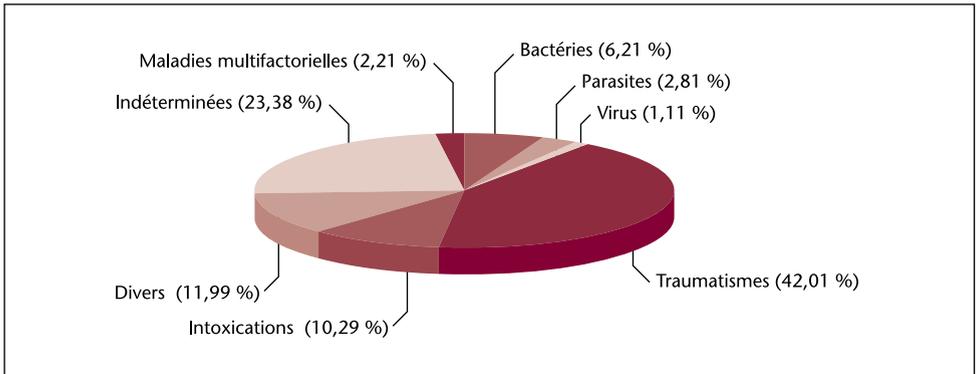


Figure 3 – Principales causes de mortalité du sanglier dans l'échantillon analysé par le réseau SAGIR (France) entre 1986 et 1999 (n = 1 176)¹.

déclaration obligatoire aux autorités sanitaires du pays. D'autre part, les maladies non réglementées dont les conséquences sont limitées à la santé de l'animal infecté, porc ou bovin. Ce sont, par exemple, des verminoses, la parvovirose ou encore la circovirose, etc.

Pour ce qui concerne les risques sur la santé publique, on distingue les zoonoses transmissibles par contact (tuberculose, brucellose, grippe, streptococcie, toxoplasmose, rouget...) de celles transmises par ingestion (sarcosporidiose, trichinellose, intoxications diverses, TIAC comme *salmonella*).

Enfin, dans un autre registre, les accidents de circulation ont un impact surprenant. Leur coût, estimé en France en 2001, était de 96 millions d'euros contre 21,5 millions pour les dégâts agricoles...

Ces constatations ont donc tout naturellement poussé de nombreuses équipes scientifiques au travers de l'Europe à rechercher et à quantifier la réalité et le niveau d'infection des sangliers vis-à-vis de toute une

série d'agents pathogènes parasitaires, bactériens ou viraux. Leurs conclusions sont formelles, le sanglier voyage rarement seul : il transporte le plus souvent avec lui des pathogènes qu'il est susceptible de transmettre à des animaux de compagnie ou de rente, à nous-mêmes, chasseurs, promeneurs ou simples consommateurs. Les recommandations sanitaires relatives à la préparation, à la conservation et à la consommation de viande de ce gibier prennent ici toute leur valeur.

SITUATION DE QUELQUES AGENTS PATHOGÈNES EN RÉGION WALLONE

Et nous, en Région wallonne ? La situation n'est que partiellement évaluée, d'une part par le Réseau de Surveillance Sanitaire de la Faune Sauvage (RSSFS), du Docteur Annick Linden de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège et, d'autre part, par nos travaux relatifs à l'épidémiologie-surveillance de la peste porcine classique, de la maladie d'Aujeszky et de l'infestation par les trichines.

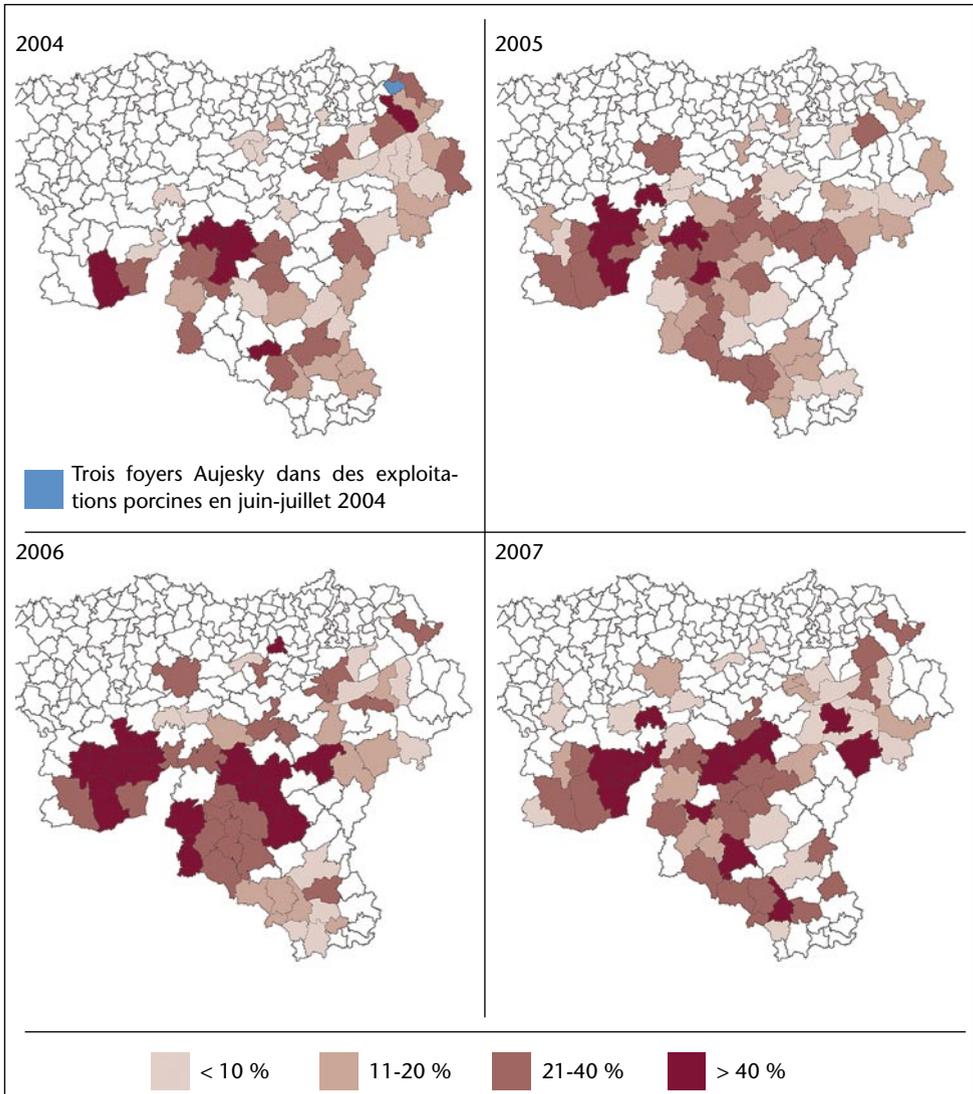
La maladie d'Aujeszky

La maladie d'Aujeszky est une infection virale qui peut être mortelle pour les porcs et les sangliers, mais aussi pour d'autres mammifères domestiques comme les chiens, les chats et les bovins qui constituent cependant des « culs-de-sac » épidé-

miologiques. Seuls les suidés constituent le réservoir naturel du virus.

Tout animal infecté l'est pour le restant de sa vie et peut, à tout moment, réactiver et ré-excréter le virus dans son environnement. Les pertes liées à la maladie chez le

Figure 4 – Évolution de la maladie d'Aujeszky en Région wallonne de 2004 à 2007² (fond de carte : © IGN, Bruxelles, 2001).

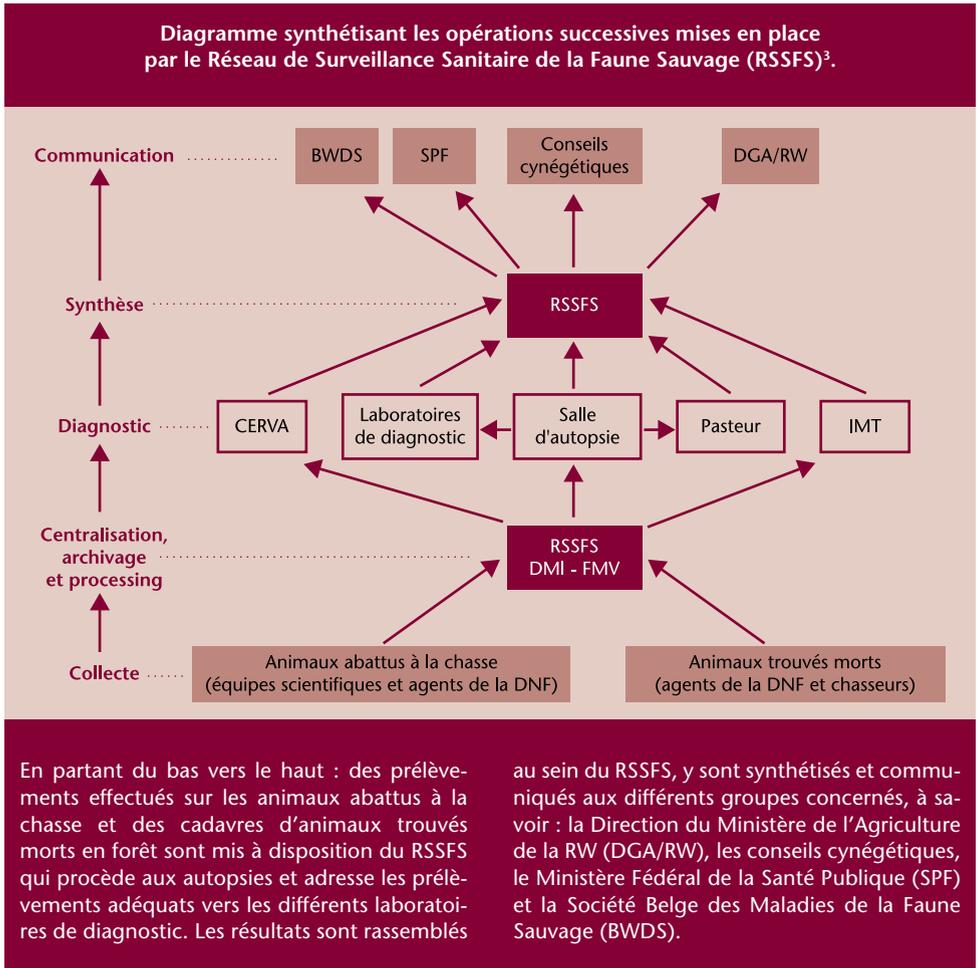


porc sont associées aux signes cliniques, à savoir : avortement chez les truies, mortalité par troubles nerveux chez les porcelets et syndrome grippal chez les porcs en engraissement.

Les observations réalisées dans notre étude permettent de confirmer les caractéristiques épidémiologiques décrites chez le sanglier pour cette maladie : elle se transmet essentiellement par voie vénéérienne et principalement à l'automne, au moment des rapprochements sexuels.

Les cas de transmission toujours mortelle au chien ne sont pas exceptionnels tandis qu'aucune transmission au porc domestique n'a pu être objectivée depuis 2003, malgré le développement de l'élevage de porcs en « plein air ».

La maladie semble en progression au sein de la population des sangliers et mérite donc une attention particulière. L'éradication y est probablement impossible, et le contrôle de l'infection ne pourrait reposer que sur le développement et l'uti-



lisation massive d'un vaccin contre ce virus.

La peste porcine

La peste porcine classique est une autre maladie virale grave des sangliers et des porcs, encore récemment mise en évidence en Allemagne et caractérisée par une mortalité importante chez les animaux infectés. Les signes cliniques chez le sanglier sont peu clairs : le plus souvent, les animaux meurent brutalement.

Cette affection se caractérise par un haut pouvoir de contagion et de dissémination et constitue une menace permanente pour la production porcine. Elle est encore présente dans plusieurs pays dans l'est de l'Europe où des stratégies de vaccination, lourdes et coûteuses, sont nécessaires au contrôle de l'infection. Ces caractéristiques ont amené les autorités européennes à imposer des mesures très strictes en cas de mise en évidence de la maladie, allant, pour le pays infecté, jusqu'à l'interdiction d'exportation des porcs et des produits de porcs.

Depuis 1998, un monitoring annuel est organisé en Région wallonne et, en 2002, un cas, probablement importé, de sanglier infecté par ce virus fut identifié près de la frontière allemande. Les mesures sanitaires imposées alors par la Commission européenne ont persisté jusqu'en février 2006, générant des difficultés économiques importantes dans toutes les unités de production porcine d'une région étendue de la Région wallonne. Par la suite, à l'occasion des monitorings successifs, quelques réactions sérologiques assez sporadiques ont encore été enregistrées chaque année, attribuées soit à la vaccination pratiquée en Allemagne et au Grand-Duché de Luxembourg, soit à une infection par le

virus de la diarrhée virale bovine, un virus bovin de la même famille que celui de la peste porcine.

La situation actuelle peut être qualifiée de stable et satisfaisante, même si elle peut toujours dégénérer à nouveau. Un plan de vaccination des sangliers avait été imaginé et évalué par les responsables sanitaires belges, mais ceux appliqués en Allemagne, au Grand-Duché de Luxembourg et en France nous ont fort heureusement protégés efficacement contre cette maladie, nous dispensant donc de le mettre en application... Il est intéressant de se rappeler que dans chaque épizootie de peste porcine, l'infection du premier cas intervient presque toujours par ingestion de produit contaminé par le virus...

La trichinose

La trichinose ou trichinellose est une maladie parasitaire de nombreux mammifères domestiques ou sauvages due à plusieurs espèces de *Trichinella* (principalement *T. spiralis* et *T. britovi*), identifiée dans la faune de nombreux pays, transmissible aux humains par ingestion de viande infestée. Elle se caractérise le plus souvent par l'absence totale de signe clinique chez les hôtes naturels dont les muscles sont porteurs des larves du parasite.

Le réservoir naturel de ce parasite est essentiellement constitué, dans nos régions, par les petits rongeurs et les renards. La détection s'en trouve par conséquent très difficile, voire impossible sans analyse spécifique. En Belgique, la maladie a été diagnostiquée pour la dernière fois en 1979 chez un humain ayant consommé de la viande de sanglier, et en 2004 chez un sanglier abattu dans la région de Mettet. Il convient ici de rappeler que, depuis

juillet 2004, tout sanglier abattu destiné à la commercialisation fait obligatoirement l'objet d'une recherche de ce parasite sur des prélèvements de muscle.

L'analyse sérologique de quelque deux cents sujets a permis de confirmer que le taux de sangliers infestés en Région wallonne est faible et stable, de l'ordre de quelques pour cents. Cette étude permet par ailleurs de confirmer que les recherches effectuées sur chaque carcasse offrent les garanties nécessaires de fiabilité.

CONCLUSION

Le sanglier wallon peut constituer un risque sanitaire tant pour la santé animale que pour la santé publique et ce, d'autant plus que sa population explose littéralement. Cette menace potentielle permanente doit être prise au sérieux et doit être contrôlée par une politique adéquate d'épidémiologie, par une obligation d'expertise sanitaire des carcasses destinées à la consommation humaine et, sur un plan plus général, par une gestion contrôlée, adaptée et concertée de la taille des populations de sangliers : il ne sera en effet jamais possible, ni d'ailleurs souhaitable, d'éliminer tous les sangliers situés en Région wallonne. Dès lors, il est indispensable de mettre en commun toutes les ressources disponibles pour assurer une gestion économique et sanitaire harmonieuse de cette faune qui constitue un fleuron apprécié de nos forêts et de nos campagnes... ■

BIBLIOGRAPHIE

¹ BOURCET J., BRACQUE P., DE NONANCOURT P., SAPOR C. [2003]. *Évaluation des risques liés à*

l'augmentation des densités des sangliers sauvages en France. Ministère de l'Écologie et du Développement durable, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, de l'Inspection générale de l'Environnement et du Comité permanent de coordination des Inspections, Rapport n° C 2003 T 067, p. 10-11.

² CZAPLICKI G., DUFÉY J. [2006]. *Peste porcine classique et maladie d'Aujeszky chez les sangliers. Prélèvements en zone d'observation et en zone de monitoring. Des sangliers en chiffres, année 2005, du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005.* Rapport de l'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'association régionale de santé et d'identification animale (26 avril 2006).

³ LINDEN A. [2005]. *Épidémiologie des maladies de la faune sauvage en Région wallonne.* Disponible en ligne : « www.faunesauvage.be/doc/Epidemiologie%20Faune%20Sauvage.pdf ».

Le diaporama de cet exposé est disponible sur simple demande à l'adresse de l'auteur : guy.czaplicki@arsia.be.

GUY CZAPLICKI

guy.czaplicki@arsia.be

Association régionale de Santé
et d'Identification animales
Avenue A. Deponthière, 40
B-4431 Loncin

JACQUES DUFÉY

jacques.dufey@afsca.be

Agence fédérale pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Boulevard Simon Bolivar, 30, 18^{ème} étage
B-1000 Bruxelles